

**COMITÉ SYNDICAL
ADMINISTRATION GENERALE
Délibération n° 5**

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an 2023, le 02 octobre à 10H00, s'est réuni à PRIVAS au siège du SDE07, le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 53

Pouvoirs : 1

Excusés : 8

Membres votants : 53

Objet : BILAN D'ACTIVITE DE LA SAEML ENERGIE RHONE VALLEE 2022

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche le rapport annuel retraçant l'activité de la Société Anonyme Énergie Rhône Vallée (SAEML ERV).

L'article L. 1524-5 du CGCT dispose que le représentant de la collectivité au conseil d'administration soumet, une fois par an, un rapport écrit à l'organe délibérant.

Le rapport d'activité de la SAEML ERV au titre de l'année 2022 (qui est joint en annexe) présente les grandes lignes suivantes :

- Le bilan 2022 ;
- Les projets réalisés ;
- Les projets à venir.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE de prendre acte de la communication du bilan d'activité de la SAEML pour 2022.**

Le Président,
Patrick COUDENE.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....